

## Législature 2021-2026

Séance du 23 mai 2023

### Communication du Conseil communal au Conseil général

N°46

**Mobilité en vieille-ville durant l'été 2023 - bis**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Lors de la précédente séance du Conseil général, le Conseil communal vous communiquait ses intentions pour la mobilité en vieille-ville durant l'été 2023. Pour rappel, un régime de fermeture du haut de la Grand-Rue et partiel via les bornes escamotables de la rue de l'Hôtel de Ville était prévu. De même, une demande de mise en zone de rencontre générale a été formulée auprès des autorités cantonales.

Cette solution de fermeture partielle a été présentée aux services cantonaux en charge de la mobilité, et le préavis du Service des ponts et chaussées (SPC), après analyse, est défavorable. Les raisons évoquées sont l'application de mesures a priori compliquées pour la population en raison d'une modification de la signalisation deux fois par jour, ainsi que le report de trafic sur la route d'Yverdon durant la fermeture nocturne et donc un mécontentement des riverains de ce secteur, impliquant un risque accru de recours de leur part. Le SPC ajoute avoir déjà reçu un appel à l'encontre de cette mesure et ne pas avoir assez d'arguments pour sa défense.


Le Conseil communal prend acte à regret de ce préavis. Sa demande de validation du concept à titre provisoire par la Gendarmerie cantonale n'a également pas abouti. Il a donc pris la décision de revenir au schéma de mobilité de l'été 2022, avec la fermeture du haut de la Grand-Rue de manière permanente et la fermeture de la rue de l'Hôtel de Ville du vendredi soir au lundi matin. Cette circulation sera mise en œuvre pendant les mois de juin, juillet et août 2023, sous réserve de l'acceptation par les services cantonaux. Quant à la demande de mise en zone de rencontre, aucun retour n'est encore parvenu à la Commune.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations distinguées.



Eric Chassot  
Syndic

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



Armand Villadoniga  
Secrétaire général

**Conseiller communal responsable :** Eric Rey, Dicastère de l'aménagement du territoire et des constructions